

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération :
33

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités
effectuées, le 5 OCT. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 2 OCT. 2014
Visa du : - 2 OCT. 2014

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDECM et demande de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal de Distribution D'Eau de la Corniche des Maures.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc-Etienne LANSADE

N° 2014/111

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CORNICHE DES MAURES (SIDECM) :
RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE